



**Conditions de traitement**  
D'une façon générale, la lutte préventive est à préférer à la lutte curative, même précoce. Elle est possible du fait de la longue persistance d'action de Chipco Green, de l'ordre de 21 à 28 jours, selon les conditions climatiques.

**Application**  
Chipco Green s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau. Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à protéger.  
Apporter 25 litres d'eau pour 500 m<sup>2</sup> de surface traitée (greens de golf) et en général de 500 litres par hectare.  
Il convient de respecter un délai minimum de 21 jours entre deux applications.

**Période d'application**  
Chipco Green peut être appliqué pendant toute l'année sur les terrains de golf, mais uniquement entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 29 février sur les gazons de sport. Il est recommandé de ne pas traiter en plein soleil, aux heures chaudes de la journée, ou lorsque la température dépasse 25°C.

**Intervalles de sécurité**  
Attendre 24 heures avant de tondre à nouveau (greens de golf) et 48 heures pour les sols sportifs.

**Recommandations particulières**  
Le mélange avec d'autres produits phytosanitaires est interdit. Impacts possibles pour les oiseaux, à appliquer avec précaution par les gestionnaires des golfs souhaitant préserver la biodiversité de ces espaces.  
Utilisation limitée au traitement des terrains de sports et des greens de golf.

**Précautions à prendre**  
**Au cours du stockage**  
- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

**Au cours de l'emploi**  
- Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'ensemble des phases d'utilisation du produit.  
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.  
- Traiter en l'absence de vent.  
- Eviter la formation d'un brouillard de pulvérisation en utilisant des buses à fente ou miroir et en travaillant à faible pression.  
- Eviter tout ruissellement du produit.

- Ne pas pulvériser près des cours d'eau et éviter tout débordement de la rampe sur les mares, cours d'eau et fossés.  
- Eliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEEDDAT (Phytobac® EV N° PT06010).

**Après emploi**  
- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.

**Collecte des emballages**  
Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filiale ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.  
ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur  
- **Site** : www.adivalor.fr - **Email** : infos@adivalor.fr - **N° AZUR** : 08 10 12 18 85

**Important :**  
Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.



**Contient**  
255 g/l d'iprodione  
sous forme de suspension concentrée (SC).

AMM N° 2020348

Xn - Nocif	N - Dangereux pour l'environnement
<b>CHIPCO® GREEN - AMM n° 2020348</b>	
Contient : 255 g/l d'Iprodione	
<b>R40</b>	<b>Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.</b>
<b>R50/53</b>	<b>Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</b>
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Spe2	Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols drainés.
Spe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 04 72 85 43 85	
<b>Numéro d'appel d'urgence 24h/24h : 04 72 85 25 25</b>	
<b>Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.</b>	

Chipco Green est un fongicide préventif de contact inhibant la germination des spores et bloquant le développement de certains champignons pathogènes pour le gazon. Chipco Green est un fongicide spécifique adapté à la lutte contre les attaques cryptogamiques dans les gazons.  
Chipco Green est un fongicide huileux, ce qui renforce et prolonge l'effet fongicide de l'iprodione. La matière active adhère mieux et résiste plus longtemps au lessivage par la pluie ou les arrosages. Il permet aux greenkeepers d'espacer le baguetage des greens, puisque pluie et rosée glissent sur le feuillage. De plus cela permet d'éviter le maintien d'une ambiance trop humide autour du feuillage favorable au développement des maladies.

**Dose(s) et usage(s) autorisé(s)**  
Dose homologuée : 20 l/ha.  
Usages : traitement des parties aériennes des gazons de graminées : fusarioses d'été et d'hiver, rhizoctonia, dollar spot, fil rouge, maladies diverses. Utilisation limitée au traitement des terrains de sports et des greens de terrains de golf.  
Il convient de respecter un délai minimum de 21 jours entre deux applications, dans la limite maximale de 4 applications par an. Le produit peut être appliqué pendant toute l'année sur les terrains de golf, mais uniquement entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 29 février sur les gazons de sport.

**Champ d'activité**  
Fusariose froide, pourriture des neiges, fil rouge, dollar spot, taches brunes, helminthosporiose : consulter la fiche technique.

**Mode d'emploi**  
**Préparation du sol et de la culture**  
Traiter en l'absence de rosée.

**Préparation de la bouillie**  
- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.  
- Agiter le bidon et verser la dose de Chipco Green nécessaire.  
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.  
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

**Dose(s) recommandée(s)**

Maladie diagnostiquée	Dose de Chipco Green/500 m <sup>2</sup>
Fusariose froide et fusariose d'été	0,5-1 litre
Fil rouge	0,75-1 litre
Dollar spot	0,5 litre
Taches brunes	0,3-0,8 litre
Helminthosporiose	0,5 litre
Pourriture des neiges	0,5-1 litre

Chipco Green - FR - 5 L - FR79442645C - ARTICLE 04937367

contactez le service info de **BAYER ESPACES VERTS**

**N°Vert 0 800 008 401**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**Bayer S.A.S.**  
Bayer Environmental Science  
16 rue Jean-Marie Leclair  
CP 90106  
F-69266 Lyon Cedex 09

**Bayer Environmental Science**  
A Business Operation of Bayer CropScience

\*\* Matière active de BASF  
© Marque déposée Bayer

